

GENDARMERIE NATIONALE
COB LABRUGUIERE 81

LIEUTENANT BALLOT Emmanuel

**LES
RASSEMBLEMENTS
À CARACTERE
FESTIF - LES
FESTIVITES DE
VILLAGES**

L'organisation et le déroulement des rassemblements festifs exigent une collaboration totale avec les services de sécurité intérieure, la GENDARMERIE NATIONALE

OBJECTIFS PARTAGES

- Prendre en compte tout rassemblement à caractère festif,
- Identifier les risques de trouble à l'ordre public,
- Garantir la salubrité publique et la sécurité publique,
- Éviter les troubles liés à une consommation excessive d'alcool, de produits stupéfiants....
- Garantir le bon déroulement des rassemblements à caractère festif (Sécurité des personnes et des biens publics et privés)

Afin de parvenir à ces objectifs, il convient de :

- Connaître et identifier par des réunions de COORDINATION les intervenants et les partenaires (Gendarmerie – Président et membres Comité des fêtes – Élus responsables et organisateurs du rassemblement à caractère – Service de sécurité privée – Responsable de structures reconnues par les mairies - Services de secours...),
- **Établir, transmettre et faire respecter les arrêtés municipaux relatifs aux Débits de boissons, la circulation des mineurs sur la voie publique non accompagnés d'un majeur responsable après un horaire fixé par Mr le Maire, rechercher sur la voie publique la détention de bouteilles d'alcool, d'armes, de produits stupéfiants....,**
- **Établir, transmettre et faire respecter par arrêtés municipaux, la circulation des véhicules, l'évolution de mineurs sur la voie publique, le transport et la consommation d'alcool.**
- **Sous réquisition judiciaire de Mme le Procureur de la République de CASTRES, la fouille des personnes, des sacs à dos, des véhicules.....**

ACTIONS DE LA GENDARMERIE

- Mise en place de façon continue, de points de contrôle aléatoires suivant l'article 78-2-2 C.P.P
- Surveillance particulière en entrée et en périphérie des lieux festifs,
- Assurer une réserve d'intervention constituée par les militaires du P.S.I.G de CASTRES,
- Constituer une équipe de police judiciaire,
- Effectuer systématiquement lors des festivités et après les festivités, des contrôles alcoolémie avec le renfort des militaires de la Brigade Motorisée de CASTRES, sous les ordres du commandant de Compagnie de CASTRES.
